



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

4.2.17.2 Document graphique

Sud de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.17.2	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire - le 20/06/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire - le 29/05/2021	
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 4, Parc des Carrières - 89100 L'ÉTOILE Tél : 03 38 54 10 10 - 03 38 54 10 11 mairie@stmaurice.com	0 50 100 150 200 250 m
Initiative	*Origine : cadastre (C), DGFIP - Données de l'Etat (date : 2017) Plan : 200000000_000000_000000_000000

- Légende de la commune concernée :**
- Limite de la commune concernée
 - Limite de zones et de secteur
 - Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
 - Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
 - Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
 - Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- Emplacements réservés et numéro d'opération**
- Emplacements réservés et numéro d'opération
 - Liaisons douces à conserver ou à valoriser
 - Bâtiment agricole existant
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Espaces boisés classés
- Captages et périmètres (ARS) :**
- Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
- Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :**
- Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :
 - Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
 - Puits / Lavoir / Fontaine
 - Eglise / Croix / Monument/ Habitats troglodytiques/ sculpture
 - Cours d'eau, fossé, mare, étang
 - Vergers de production (V1)
 - Vergers au sein du village (V2)
 - Bois, haies, bosquets
 - Milieux humides (données DREAL)
- Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**
- Axe de ruissellement
- Zone inondable (Etude IPSEAU)**
- Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort

